

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 30 septembre 2025**

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (la « CCT »), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État appartenant entièrement au gouvernement du Canada. Ayant pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme, l'organisme renforce la compétitivité du Canada en tant que destination mondiale de premier plan pour les voyages d'agrément et les voyages d'affaires. En partenariat avec les secteurs public et privé, Destination Canada attire les visiteurs et favorise les dépenses touristiques au moyen d'activités de marketing et de développement, en communiquant des renseignements opportuns et en encourageant la collaboration qui stimule la croissance économique, soutient la prospérité entrepreneuriale et génère prospérité et bien-être pour le Canada dans son ensemble.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Résultats trimestriels

(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024	Écart
Produits provenant de partenaires	3 891 \$	4 991 \$	(1 100 \$)
Les produits provenant des partenaires sont inférieurs à ceux de l'année précédente, principalement du fait que le programme « Top Chef » ne s'est déroulé qu'au troisième trimestre de 2024.			
Produits d'intérêts	136	239	(103)
La diminution des produits d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	193	150	43
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation. L'augmentation des produits est principalement attribuable au moment de la déclaration de la taxe à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	32 046	28 577	3 469
L'augmentation nette est principalement attribuable à des dépenses de 5,2 millions de dollars dans le cadre du Programme d'attraction de congrès internationaux. Ces augmentations ont été partiellement compensées par le report des dépenses sur les marchés étrangers au quatrième trimestre, comme les programmes visaient à stimuler les visites hivernales en 2025.			
Analytique	3 013	3 109	(96)
La diminution est principalement attribuable à la réduction des dépenses consacrées à la stratégie et à la mesure, compte tenu de l'évolution des priorités stratégiques.			
Services généraux	1 844	2 466	(622)
La diminution s'explique par le transfert de 0,5 M\$ de dépenses vers l'Avancement du secteur, le solde restant étant lié aux salaires.			
Développement des destinations	590	315	275
L'augmentation globale des dépenses est principalement attribuable au Programme stratégique de corridors touristiques, qui a été lancé à la fin de 2024 et qui se poursuivra jusqu'à l'automne 2025.			
Avancement du secteur	925	-	925
La fonction Avancement du secteur a été détachée des équipes Marketing et ventes ainsi que Services généraux en 2025 pour devenir une fonction autonome. Ce changement vise un meilleur alignement sur la stratégie organisationnelle afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur du tourisme, d'accroître la compétitivité sectorielle et d'élargir les connaissances du secteur. Les principales activités de ce trimestre comprenaient les groupes de travail d'Étoile du Nord et l'initiative sur la valeur du tourisme.			
Crédits parlementaires	35 616	27 000	8 616
Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et/ou à la variabilité des besoins en matière de flux de trésorerie. Sur les 8,6 millions de dollars, 6,9 millions de dollars sont destinés au financement du FACI.			

Résultats depuis le début de l'exercice (en milliers)

	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024	Écart
Produits provenant de partenaires	7 027 \$	8 042 \$	(1 015 \$)
Les produits provenant des partenaires sont inférieurs à ceux de l'année précédente, principalement du fait que le programme « Top Chef » ne s'est déroulé qu'en 2024.			
Produits d'intérêts	467	694	(227)
La diminution des produits d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	507	466	41
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation. L'augmentation des produits est principalement attribuable au moment de la déclaration de la taxe à			
Charges de marketing et de ventes	72 815	59 294	13 521
Les charges de marketing et de ventes ont augmenté de 15 millions de dollars, principalement en raison de l'accélération du Programme d'attraction de congrès internationaux. Ces augmentations ont été partiellement compensées par le report des dépenses sur les marchés étrangers au quatrième trimestre, comme les programmes visaient à stimuler les visites hivernales en 2025.			
Analytique	8 858	8 196	662
L'augmentation globale est principalement attribuable aux frais engagés pour l'étude sur les répercussions des droits de douane sur le secteur touristique (120 000 \$) et le projet pilote de mesure de la marque (280 000 \$) et aux investissements continus en intelligence artificielle (163 000 \$).			
Services généraux	5 768	8 330	(2 562)
La diminution s'explique par le transfert de 1,6 M\$ de dépenses vers l'Avancement du secteur, le solde restant étant lié à la capitalisation du Consortium de données touristiques canadiennes et aux salaires.			
Développement des destinations	1 447	1 063	384
L'augmentation globale des dépenses est principalement attribuable au Programme stratégique de corridors touristiques, qui a été lancé à la fin de 2024 et qui se poursuivra jusqu'à l'automne 2025.			
Avancement du secteur	3 142	-	3 142
La fonction Avancement du secteur a été détachée des équipes Marketing et ventes ainsi que Services généraux en 2025 pour devenir une fonction autonome. Ce changement vise un meilleur alignement sur la stratégie organisationnelle afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur du tourisme, d'accroître la compétitivité sectorielle et d'élargir les connaissances du secteur. Les principales activités de ce trimestre comprenaient les groupes de travail d'Étoile du Nord et l'initiative sur la valeur du tourisme.			
Crédits parlementaires	91 826	82 886	8 940
Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et/ou à la variabilité des besoins en matière de flux de trésorerie. Sur les 8,9 millions de dollars, 6,9 millions de dollars sont destinés au financement du FACI.			

Risques et incertitudes

En tant que société d'État œuvrant dans un environnement dynamique et en constante évolution, Destination Canada anticipe continuellement les changements sur les marchés étrangers, les conditions économiques imprévisibles, les interdépendances complexes et les tendances changeantes. Pour relever ces défis et saisir les occasions qui se présentent dans le secteur du tourisme, notre équipe de direction, épaulée par le conseil d'administration, surveille continuellement l'environnement externe afin de déceler les risques susceptibles de se répercuter sur l'organisme.

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence. Ci-dessous figurent les risques stratégiques de Destination Canada ainsi que tout nouveau risque émergent ou accru susceptible d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels.

● Risque résiduel élevé

● Risque résiduel
plutôt élevé

● Risque résiduel
moyen

● Risque résiduel
plutôt faible

● Risque résiduel faible

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

2025 : ● 2024 : ●

Notre stratégie *Tourisme 2030 : Un monde de possibilités* tracera la voie d'une croissance durable afin d'atteindre le plein potentiel économique de notre secteur et de générer des recettes annuelles de 160 milliards de dollars d'ici 2030. Cependant, des risques économiques peuvent naître de facteurs qui nuisent à la capacité du Canada d'attirer des visiteurs, notamment les conflits mondiaux.

Synthèse : Il existe un risque que l'économie mondiale ainsi que les marchés où nous investissons soient confrontés à une incertitude accrue en raison de facteurs tels que l'instabilité économique, les perturbations commerciales et les changements politiques, autant de facteurs qui pourraient nuire aux voyages vers le Canada et à l'intérieur du pays. En outre, le Canada pourrait être confronté à la concurrence de pays étrangers disposant de ressources importantes et cherchant à attirer les voyageurs, tandis que sur le marché intérieur, Destination Canada et d'autres secteurs pourraient se disputer le même bassin limité de main-d'œuvre et d'investissements en capital. L'incertitude économique persistante et l'évolution de l'environnement géopolitique et politique créent une volatilité qui pourrait entraîner une baisse du nombre de visiteurs, des pertes économiques pour le secteur et des répercussions sur le mode de fonctionnement de Destination Canada.

Mesures d'atténuation : Nous renforçons la compétitivité du Canada sur la scène touristique mondiale en collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux en mettant l'accent sur sept grands leviers afin d'harmoniser les activités, de répartir efficacement les ressources et de maximiser le rendement du capital investi. Grâce à des stratégies de marketing et de mise en marché innovantes, nous visons à stimuler la demande tant dans les marchés existants que dans de nouveaux. À l'aide de méthodes de recherche et d'analyse de données poussées, nous ciblons les débouchés de grande valeur et nous nous adaptons à l'évolution des conditions telles que les nouvelles exigences en matière de visa pour les voyageurs mexicains et les éventuels droits de douane américains. Nous fournissons à nos partenaires de l'industrie des conseils sur l'attractivité à l'échelle internationale, l'adaptation technologique, les ressources médiatiques, les occasions de vente et la recherche pour soutenir la prise de décisions éclairées.

Voici quelques-uns des principaux risques que nous surveillons :

- **Contraintes en matière de ressources**

Il existe un risque que Destination Canada ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour enregistrer une croissance rapide, générer des retombées importantes et renforcer la résilience du secteur à long terme. Ce risque est accentué par les pressions budgétaires actuelles, notamment l'inflation et les contraintes budgétaires globales du gouvernement, qui pourraient limiter les fonds disponibles et réduire la flexibilité nécessaire pour investir dans des priorités stratégiques. Nous atténuerons ce risque en mettant en œuvre notre stratégie visant à atteindre le plein potentiel économique de notre secteur et à générer des recettes annuelles comprises entre 140 et 160 milliards de dollars d'ici 2030, en collaborant avec nos partenaires de marketing provinciaux, territoriaux et de destination, et en déployant des outils et des systèmes de productivité pour rehausser les capacités du personnel et des partenaires, parmi d'autres mesures.

- **Manque d'investissement dans le secteur, de capacités et de main-d'œuvre**

Il existe un risque que Destination Canada ne soit pas en mesure de tirer parti de la croissance de l'économie du tourisme en raison du manque d'investissement, des capacités limitées et de la pénurie de main-d'œuvre. Ces défis peuvent découler d'un environnement politique défavorable, d'une conjoncture économique difficile et d'une coordination limitée entre les diverses administrations, ce qui affaiblirait les infrastructures, réduirait la qualité des produits et limiterait le vivier de talents, nuisant ainsi à la compétitivité du Canada. Nous atténuerons ce risque en continuant à communiquer efficacement avec le gouvernement dans le but de promouvoir la croissance de l'industrie, en élaborant des programmes axés sur l'attraction d'investissements dans le secteur du tourisme et en encourageant continuellement les échanges et le leadership éclairé à l'échelle nationale.
- **Bouleversements technologiques et productivité**

Il existe un risque que Destination Canada et le secteur touristique ne soient pas préparés aux bouleversements technologiques, en particulier dans des domaines comme l'IA, qui ont une incidence sur le marketing, les activités et la prestation de services. Sans investissement en amont dans la modernisation numérique et le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'innovation et la productivité pourraient reculer, ce qui affaiblirait la compétitivité du secteur touristique canadien à l'échelle mondiale. Nous atténuerons ce risque en collaborant avec des partenaires technologiques de premier plan de manière à lever les obstacles, à enrichir nos connaissances et à saisir les occasions d'implantation de ces technologies dans notre secteur, notamment en misant sur l'IA générative pour transformer nos stratégies de marketing et d'investissement ainsi que nos activités.
- **Marchés touristiques étrangers**

Il existe un risque que Destination Canada perde des parts de marché en raison de l'évolution des préférences des voyageurs, de la concurrence accrue et des changements survenus dans les marchés cibles tels que les réorientations politiques, les tensions géopolitiques ou l'opinion générale. Si le Canada ne s'adapte pas rapidement à l'évolution des attentes, notamment en matière de durabilité, de personnalisation et d'expériences numériques, il pourrait connaître un déclin du nombre de visiteurs, des recettes et de la notoriété de sa marque. Nous atténuerons ce risque en mettant en œuvre des stratégies de marketing et de mise en marché innovantes afin de stimuler la demande tant dans les marchés existants que dans de nouveaux grâce à des outils de prévision et de modélisation économique de pointe qui nous permettront d'ajuster la répartition entre les marchés et de réagir aux perturbations naissantes.
- **Baisse de la compétitivité mondiale**

Il existe un risque que la compétitivité du Canada sur la scène touristique mondiale perde du terrain en raison de pressions externes telles que l'instabilité géopolitique, les grands bouleversements mondiaux et la concurrence croissante ainsi que de défis structurels persistants, notamment les coûts élevés, les restrictions d'accès et la saisonnalité. Ces facteurs pourraient entraîner un recul de la part de marché, une perte d'influence de la marque et des occasions manquées de croissance, malgré les efforts déployés par Destination Canada pour mobiliser les parties prenantes. Nous atténuerons ce risque en tirant parti des communications stratégiques avec les parties prenantes, en collaborant avec les grands acteurs du tourisme tels que l'Association de l'industrie touristique du Canada et les associations nationales du secteur du tourisme, et en axant nos efforts sur les aspirations d'Étoile du Nord en matière de rayonnement international en 2030.

L'une des initiatives névralgiques de notre stratégie consiste à soutenir l'adoption par le secteur de principes régénérateurs. Cela consiste à trouver un équilibre entre la prospérité économique, l'intendance environnementale et l'inclusion sociale. En encourageant les pratiques régénératrices, nous conserverons la confiance des visiteurs, protégerons les communautés locales et préserverons les trésors naturels et culturels qui caractérisent le tourisme dans notre pays.

Synthèse : Il existe un risque que nos activités, celles du secteur du tourisme et des voyages ainsi que le pays dans son ensemble soient mal perçus sur les plans de l'écoresponsabilité et de la durabilité environnementale. En outre, les effets des changements climatiques pourraient également influencer négativement la perception que les voyageurs ont des conditions de santé et de sécurité dans notre pays. Ces deux risques sont susceptibles d'entraîner une atteinte à la réputation, une perte de confiance de l'actionnaire ou une contraction du tourisme au Canada, ce qui aurait des répercussions négatives sur les actifs touristiques que nous cherchons à promouvoir.

Mesures d'atténuation : Notre approche du développement des destinations met l'accent sur le leadership des communautés locales, l'intendance environnementale et la durabilité économique. Cette stratégie a contribué à réduire les effets néfastes potentiels sur les destinations touristiques et a dans le même temps souligné le rôle du tourisme pour optimiser de manière durable les ressources naturelles du Canada, telles que les parcs et les aires de conservation, et pour créer différentes perspectives pour les communautés à l'échelle nationale. Bien au fait des répercussions toujours plus importantes des événements climatiques sur le tourisme, nous étudions attentivement leurs implications et collaborons avec nos partenaires pour mettre au point un cadre de réponse plus robuste en cas de catastrophe. Notre engagement en faveur de la durabilité se reflète dans nos efforts pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités et promouvoir l'organisation d'événements d'affaires durables. De plus, notre collaboration avec ONU Tourisme a permis d'accomplir des progrès considérables dans l'amélioration des indicateurs de durabilité au sein du secteur touristique, renforçant ainsi le leadership du Canada dans le développement du tourisme responsable.

L'un des principaux risques que nous surveillons est le suivant :

- **Répercussions des changements climatiques sur le tourisme :**

Il y a un risque que les effets des changements climatiques (p. ex. feux de forêt, conditions météorologiques extrêmes, hivers chauds et secs, inondations) et la réaction du Canada à ce sujet (p. ex. sa communication) réduisent la capacité de notre pays à accueillir des voyageurs en période de risque élevé et nuisent aux perceptions de ceux-ci quant aux conditions sanitaires et à la sécurité au Canada, sapant ainsi l'attractivité du pays en tant que destination. Nous apporterons notre soutien à la réponse du secteur en cas de crise, maximiserons les retombées économiques du tourisme tout au long de l'année et travaillerons avec les compagnies aériennes et les partenaires de l'industrie pour encourager la dispersion saisonnière et régionale des visiteurs, renforçant ainsi la résilience face aux défis liés au climat.

CONTEXTE SOCIAL

2025 : ●

2024 : ●

La catégorie du risque social englobe nos initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, tant au niveau de l'organisme que du secteur. Ces enjeux couvrent les pratiques de travail, la réconciliation avec les peuples autochtones et la prospérité et le bien-être de la population canadienne. De plus, les risques sociaux couvrent le soutien public et politique au tourisme.

Synthèse : Un risque subsiste que nos activités courantes et de promotion touristique ne tiennent pas pleinement compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables envers l'ensemble des personnes et communautés locales touchées. Il existe également un risque que les défis de ces dernières années en matière de charge de travail nuisent à la santé mentale de notre personnel.

Mesures d'atténuation : Nous adoptons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous affinons nos processus de recrutement, d'approvisionnement ainsi que d'autres processus opérationnels; nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés; nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones par le biais du tourisme; et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous avons mis en œuvre une stratégie interne de manière à refléter dans notre travail la diversité des personnes et des lieux qui composent le Canada.

L'un des principaux risques que nous surveillons est le suivant :

- **Soutien public et politique :**

Il existe un risque que nous ne parvenions pas à consolider efficacement les perceptions positives de la population canadienne à l'égard du tourisme, ce qui aurait pour effet d'affaiblir le soutien des communautés, de freiner l'adoption de politiques favorables et de gâcher les expériences vécues par les visiteurs. Nous atténuerons ce risque en cherchant à renforcer la fierté de la population canadienne à l'égard de ses communautés et son désir d'accueillir des visiteurs, en communiquant sur la valeur du tourisme et en créant un cadre politique propice à la prospérité du tourisme.

GOVERNANCE

2025 : ●

2024 : ●

À titre de société d'État fédérale, nous mettons tout en œuvre pour respecter les normes les plus élevées en matière de gouvernance et de responsabilité, de manière à promouvoir efficacement le Canada en tant que destination de choix, tout en respectant l'ensemble des exigences légales et réglementaires en vigueur.

Synthèse : Il existe un risque que notre structure de gouvernance ne tienne pas compte de pratiques justes et équitables et que nos activités de gouvernance ne s'adaptent pas à l'évolution rapide du contexte commercial mondial, ce qui nuirait à l'efficacité, à l'efficience et à la conformité globales de l'organisme.

Mesures d'atténuation : Nous avons élaboré des scénarios pour adapter notre stratégie et notre gouvernance selon les conditions qui prévaudront dans le secteur à l'avenir. Notre conseil d'administration, composé de dirigeantes et dirigeants expérimentés, guide les ajustements stratégiques en réponse aux changements rapides. Nous déterminons l'expertise nécessaire au sein du conseil d'administration pour soutenir les efforts de recrutement du gouvernement du Canada et pour refléter la diversité du pays, tout en offrant un perfectionnement professionnel continu aux membres du conseil. Grâce à une large consultation de l'industrie, nous avons élaboré une solide stratégie d'affaires, renforcé notre gestion des risques et mis en œuvre des politiques et des audits internes. En outre, nous avons évalué notre rendement et nos progrès et renforcé les contrôles en matière de technologies de l'information pour nous prémunir contre les risques actuels liés à la cybersécurité. En outre, les résultats de l'examen spécial dont nous avons récemment fait l'objet ont réaffirmé la solidité de notre gouvernance du point de vue de la gestion de l'organisme et des opérations, le BVG n'ayant formulé aucune recommandation d'amélioration.

Voici quelques-uns des principaux risques que nous surveillons :

- **Gouvernance et surveillance :**

Il existe un risque que l'efficacité de la gouvernance de Destination Canada soit compromise par une capacité limitée à adapter ses politiques et cadres internes à l'évolution de la législation et des priorités gouvernementales. La complexité grandissante dans des domaines tels que la surveillance financière, juridique et de la cybersécurité accentue ce risque. Parallèlement, les difficultés à attirer et à retenir des membres qualifiés au sein du conseil d'administration et de la haute direction, amplifiées par l'absence de rémunération des administrateurs indépendants – une particularité propre à Destination Canada parmi les sociétés d'État –, pourraient fragiliser davantage la surveillance et entraîner un risque pour la réputation, en

particulier en matière d'équité et d'inclusion. Nous nous efforcerons d'atténuer ce risque en instaurant un dialogue permanent entre la présidente du conseil d'administration et la ministre.

- **Cybersécurité :**

Il existe un risque que des cybermenaces croissantes nuisent à nos systèmes, entraînant d'éventuelles violations de données, une interruption des activités et une perte de confiance de la part des intervenants. Nous atténuons ce risque en disposant de répertoires de consultants en cybersécurité et en informatique afin de pouvoir traiter rapidement les incidents et de nous adapter aux changements législatifs. Nous renforcerons la cybersécurité en mettant en œuvre des protocoles robustes, en menant des contrôles réguliers et en formant le personnel à réagir en cas de menaces. Nous collaborerons également avec des partenaires des gouvernements et de l'industrie afin de rester à l'affût des nouvelles menaces et de garantir la sécurité des systèmes.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Marsha Walden

*Présidente-directrice générale
Vancouver, Canada
13 novembre 2025*



Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, chef des données et
de l'analytique et chef des services financiers
Vancouver, Canada
13 novembre 2025*

30 septembre 2025

31 décembre 2024

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 321	14 892
Créances		
Gouvernement du Canada	1 348	709
Partenaires	517	703
Autres	225	12
Actif au titre des prestations constituées	2 373	2 373
Placements de portefeuille	1 092	1 061
	<u>30 875</u>	<u>19 750</u>

Passifs

Créditeurs et charges à payer		
Professionnels des voyages	10 109	8 919
Rémunération du personnel	2 205	2 351
Gouvernement du Canada	624	780
Passif au titre des prestations constituées	2 056	2 105
Produits reportés	4 145	691
Crédits reportés	4 698	-
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	16	90
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>23 965</u>	<u>15 048</u>

Actifs financiers nets

	<u>6 910</u>	<u>4 702</u>
--	--------------	--------------

Actifs non financiers

Charges payées d'avance	7 616	2 795
Immobilisations corporelles	1 834	1 655
	<u>9 450</u>	<u>4 450</u>

Excédent accumulé

	<u>16 360</u>	<u>9 152</u>
--	---------------	--------------

Commission canadienne du tourisme**État des résultats**

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2025	2024
Produits		
Produits provenant de partenaires	7 027	8 042
Produit d'intérêts	467	694
Autres	507	466
	<u>8 001</u>	<u>9 202</u>
Charges		
Marketing et ventes	72 815	59 294
Analytique	8 858	8 196
Services généraux	5 768	8 330
Développement des destinations	1 447	1 063
Avancement du secteur	3 142	-
Amortissement des immobilisations corporelles	495	310
	<u>92 525</u>	<u>77 193</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement du Canada	(84 524)	(67 991)
Crédits parlementaires	91 826	82 886
Excédent (déficit) pour l'exercice	<u>7 302</u>	<u>14 895</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé au début de la période	9 033	(7 844)
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>16 335</u>	<u>7 051</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

*Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)*

	2025	2024
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées)	119	(43)
Gains non réalisés attribuables au cours du change	25	80
Montants reclassés dans l'état des résultats	(119)	43
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(94)	123
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	25	80

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets (dette)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Excédent pour l'exercice	7 302	14 895
Acquisition d'immobilisations corporelles	(675)	(3)
Amortissement des immobilisations corporelles	495	310
	(180)	307
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution des charges payées d'avance	(4 820)	(2 651)
	(4 820)	(2 651)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	(94)	123
Augmentation des actifs financiers nets	2 208	12 674
Actifs financiers nets (dette) au début de la période	4 702	(11 471)
Actifs financiers nets à la fin de la période	6 910	1 203

Commission canadienne du tourisme

État des flux de trésorerie

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	96 525	82 886
Partenaires	9 816	13 447
Autres	433	392
Intérêt	467	694
Sorties de fonds :		
Paievements en espèces aux fournisseurs	(80 168)	(69 166)
Paievements en espèces au personnel et au nom du personnel	(15 844)	(15 198)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	11 229	13 055
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(675)	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(675)	(3)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(31)	(28)
Rachat de placements de portefeuille	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(31)	(28)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(94)	123
Augmentation nette de la trésorerie durant la période	10 429	13 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	14 892	5 745
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	25 321	18 892

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

La Commission aura reporté les crédits parlementaires à la fin de la période lorsque les critères d'admissibilité pour le financement reçu pour cette période n'auront pas été satisfaits à la date de clôture. Ceci concerne le Fonds d'attraction de congrès internationaux (FACI). Voir la note 7. En outre, à la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant de partenaires

La Commission fournit divers biens et services à un groupe hétérogène de payeurs, comprenant aussi bien des organisations canadiennes qu'étrangères. On parle de produits issus d'opérations assorties d'obligations de prestation lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie convenue. La Commission évalue, pour chaque obligation de prestation, si celle-ci est remplie progressivement ou à un moment précis. Lorsque le respect d'une obligation de prestation est étalé dans le temps, la Commission mesure les progrès accomplis pour remplir celle-ci en tenant compte des caractéristiques des services fournis et du rythme des prestations fournies au payeur. Lorsqu'une obligation de prestation est remplie à un moment précis, la Commission comptabilise les produits lorsque le payeur s'est vu fournir les prestations associées au service promis. Lorsque la contrepartie est reçue avant la prestation de services ou la livraison de biens, elle est comptabilisée en tant que produits reportés, à condition de répondre à la définition d'un passif, et comptabilisée en tant que produit à mesure de l'exécution de chaque obligation de prestation.

La Commission ne dispose d'aucune source de produits provenant d'activités non récurrentes.

Produits des opérations avec contrepartie

Marketing auprès des consommateurs (agrément)

La Commission fournit des services tels que la gestion de campagnes de médiatisation payante pour promouvoir le tourisme au Canada, le ciblage d'invités à valeur élevée et la mesure des retombées de son travail sur la notoriété, les réservations et les visites dans les destinations canadiennes. Pour ce faire, elle collabore également avec des organismes de marketing en vue d'utiliser leurs différents canaux médiatiques (numériques, imprimés, médias sociaux, etc.) pour diffuser du contenu créatif et stimuler les réservations d'activités touristiques canadiennes dans la région déterminée par le payeur.

La Commission s'occupe également de créer du contenu ou d'en faciliter la création, notamment des photos, des vidéos, des articles et d'autres ressources pour les médias sociaux qui présentent les caractéristiques uniques des destinations canadiennes, et ce, dans le but de renforcer l'engagement des consommateurs.

Les produits tirés du marketing auprès des consommateurs (agrément) sont généralement comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Dans les cas où le payeur doit approuver le contenu créé avant qu'il ne soit livré, les produits sont comptabilisés à un moment précis, plus précisément lorsque le payeur donne son approbation, remplissant ainsi l'obligation de prestation associée à ce contenu.

Événements d'affaires

Ces services consistent à promouvoir le Canada comme destination de choix pour les événements d'affaires, les congrès internationaux et les grandes réunions d'entreprise. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Ces activités comprennent notamment la coordination des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin qu'ils participent à des événements d'affaires, à des salons professionnels et à des marchés mondiaux sous la bannière du Canada, ainsi que la promotion de voyages de presse et de visites de familiarisation dans des destinations canadiennes susceptibles d'accueillir des conférences dans des secteurs clés en pleine croissance. Elles englobent également le soutien à la génération de pistes de vente, à la mobilisation des clients et au processus d'appel d'offres pour l'organisation d'événements dans une vingtaine de villes canadiennes. Ces efforts visent à mettre en valeur la diversité des installations et des équipements événementiels au Canada, les attractions et les expériences offertes aux participants de congrès organisés dans des destinations canadiennes, et à faciliter la collaboration et les occasions de réseautage avec des clients étrangers.

Professionnels des voyages (agrément)

Les services liés aux professionnels des voyages (agrément) comprennent la gestion des missions photographiques, ce qui consiste à organiser et à gérer ces missions pour les photographes des médias afin de couvrir les différentes saisons et régions du Canada. La Commission attribue certaines régions aux photographes et les informe de ce qu'elle attend d'eux dans le but de produire du contenu diversifié et représentatif des paysages et des expériences du Canada. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

La Commission fournit également des services tels que des visites guidées, des forfaits de voyage et des articles promotionnels aux payeurs. Les produits provenant des services liés au tourisme sont comptabilisés sur une période à mesure que ces services sont fournis au payeur.

Analytique

La Commission fournit des services d'abonnement au Consortium de données, pour lesquels les produits sont comptabilisés sur une période correspondant à la durée de l'abonnement. Cette plateforme offre un accès centralisé à des données, à des études et à des renseignements, ce qui évite d'aller consulter une multitude de sources de données et invite dans le même temps à la collaboration et à l'innovation.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouvrés auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT dans les marchés internationaux, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en des contreparties versées par les payeurs qui ne remplissent pas encore les conditions pour être comptabilisées en tant que produits. Les produits reçus des payeurs avant que la Commission n'ait pleinement rempli son obligation de prestation dans le cadre d'une opération avec contrepartie sont comptabilisés en tant que produits reportés jusqu'à ce que la Commission ait rempli son obligation de prestation.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de restauration des améliorations locatives de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées à l'aide des flux de trésorerie futurs non actualisés, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail et inscrit à titre de charge d'amortissement au poste Services généraux. Voir la note 6.

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des membres du personnel actifs. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2024, la DMERCA a été évaluée à 0 an (0 an en 2023) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 10 ans (12,4 ans en 2023) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2023) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des membres du personnel. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations

totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de prestation ont été respectées à la date des états financiers.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

p) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2024, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 septembre 2025, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice financier du gouvernement, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, s'élèvent à 125 M\$, ce qui comprend le financement de base de 95,5 M\$, le financement du FACI de 19,5 M\$ provenant du budget fédéral de 2023 et le financement de 10 M\$ prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2024. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

(en milliers)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Excédent de fonctionnement accumulé	16 335 \$	9 033 \$
Gains de réévaluation accumulés	25	119
Excédent accumulé	16 360 \$	9 152 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	30 septembre 2025
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	4 721
Acquisitions	29	605	11	29	674
Cessions	(115)	-	-	-	115
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	990	1 701	1 869	720	5 280
Amortissement cumulé, début de l'exercice	868	110	1 653	435	3 066
Charge d'amortissement	102	191	147	55	495
Cessions	(115)	-	-	-	115
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	855	301	1 800	490	3 446
Valeur comptable nette	135	1 400	69	230	1 834

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Total de 2024
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 000	-	1 824	654	3 478
Acquisitions	87	1 096	34	37	1 254
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	4 721
Amortissement cumulé, début de l'exercice	727	-	1 462	358	2 547
Charge d'amortissement	152	110	191	77	530
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	868	110	1 653	435	3 066
Valeur comptable nette	208	986	205	256	1 655

7. Fonds d'attraction de congrès internationaux

En 2024, la Commission a lancé le FACI, un programme visant à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. Le FACI œuvre dans trois domaines pour renforcer la présence du Canada : les événements de vente internationaux, le marketing et les communications, et les mesures incitatives pour les partenariats à l'intention des organismes de marketing de destination (OMD) canadiens qui participent à des appels d'offres en vue d'accueillir des congrès d'envergure internationale admissibles.

Un OMD doit remplir certaines conditions s'il veut profiter de mesures incitatives pour les partenariats dans le cadre du FACI; ces conditions doivent également être remplies pour que la Commission comptabilise le montant afférent dans l'état des résultats :

1. L'OMD doit répondre aux critères d'admissibilité établis par la Commission pour recevoir le financement.
2. Le transfert à l'OMD doit être autorisé par la Commission à la date des états financiers.

En date de septembre 2025, la Commission a comptabilisé 20 057 676 \$ au poste Marketing et ventes de l'état des résultats.

8. Événements postérieurs à la clôture

Évolution de la situation économique et commerciale entre les É.-U. et le Canada.

La durée et l'impact sur les opérations de la Commission des droits de douane imposés sur l'économie et le commerce entre les États-Unis et le Canada sont actuellement inconnus. Il n'est donc pas possible pour le moment d'estimer l'incidence financière de ces événements sur les futurs résultats des activités et sur la situation financière future de la Commission.

La direction continue de surveiller la situation et d'évaluer les répercussions potentielles sur la demande touristique et les structures de coûts. Toute incidence importante sera prise en compte dans les prochaines périodes de référence à mesure que de plus amples renseignements seront connus.